

ORAN / GE PRESSEE

VOTATIONS DU 15 MAI



4
Frontex

5
Loi sur le
cinema

6
Loi sur la
transplantation

7
CO22

11
Groupement 60 +

Edito

Les votations du 15 mai prochain constituent un rendez-vous important pour notre canton et notre pays.

La votation cantonale sur la réforme du Cycle d'orientation (CO22) est au cœur de notre vision sur la formation. La réforme a pour but d'assurer une réelle égalité des chances avec une réforme qui permettra de tirer vers le haut les élèves en difficulté plutôt que de les enfermer dans des regroupements qui les laissent sans perspectives de débouchés qu'ils soient scolaires ou professionnels.

La votation fédérale sur Frontex constitue également un sujet majeur pour notre pays. Au moment où nos relations avec l'Union européenne traversent une crise importante, ce serait définitivement mettre en danger les accords de Schengen qui apportent pourtant sécurité et prospérité à notre pays. Si certaines craintes sur Frontex sont parfois légitimes, notamment dans notre parti qui est très attaché au respect des droits des migrants, il convient de rappeler qu'une politique généreuse d'accueil n'est en rien contradictoire avec le renforcement de la sécurité aux frontières européennes. C'est au travers de la législation suisse que nous devons nous battre en faveur d'un droit d'asile qui soit digne de notre tradition humanitaire.

Le 15 mai, du cycle d'orientation à nos relations avec l'Union européenne, les sujets de votations sont au cœur des préoccupations de notre parti. Mobilisons-nous massivement en faveur de ces deux objets.

Delphine Bachmann, Présidente

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet <https://ge.le-centre.ch/> pour trouver les informations détaillées de notre agenda.

L'équipe de l'OranGE Pressée

Rédacteur en chef
Benoît Cerutti

Editeur Responsable
Vincent Gillet
Secrétaire général du Centre Genève

Graphisme
Arthur Miffon
com.betypic.ch/

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Éditeur et rédacteur: Le Centre • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • <https://ge.le-centre.ch> • facebook.com/Lecentregeneve
Molésou Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

Carlo Lamprecht



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Carlo Lamprecht, figure incontournable et regrettée de notre parti. Nous le remercions pour l'engagement qu'il a eu à nos côtés tout au long de sa vie, toujours souriant, chaleureux et attentionné. Son engagement et ses qualités humaines manqueront terriblement à sa famille politique.

Dans toutes les fonctions qu'il a occupées, au Conseil d'État comme au Conseil administratif de sa commune d'Onex, il a toujours œuvré en faveur du bien commun, afin d'améliorer le quotidien des gens. En charge de l'économie, il a su également faire la promotion de Genève et contribuer à l'essor et au rayonnement de notre canton. Nous lui devons beaucoup!

Nous adressons toutes nos condoléances à son épouse, Anita, ainsi qu'à sa famille.

Un hommage lui sera rendu dans le prochain numéro.

Oui au renforcement de Frontex

En juin 2005, le peuple suisse a accepté d'adhérer aux accords de Schengen/Dublin dans le cadre du développement de la voie bilatérale avec l'Union européenne. Ainsi, depuis 2008, notre pays est associé à l'accord de Schengen. Cet accord a pour but de faciliter les déplacements entre États membres grâce à la suppression des contrôles des personnes aux frontières et la création d'instruments de sécurité communs. En contrepartie de cette suppression, les contrôles sont renforcés aux frontières extérieures de l'espace Schengen. Créée en 2004 à l'initiative des États membres de l'Union européenne, l'agence européenne des garde-frontières et garde-côtes (Frontex) est devenue le bras opérationnel de la politique de contrôle aux frontières extérieures. L'agence est chargée d'aider les États Schengen dans leurs contrôles aux frontières extérieures communes au moyen d'opérations conjointes et d'interventions rapides, d'analyses des risques et d'échanges d'informations.

En tant que pays associé à l'accord de Schengen, la Suisse participe pleinement aux activités de l'agence Frontex depuis 2011. Le 15 mai prochain, nous sommes appelés à nous exprimer sur le renforcement de cette participation d'ici à 2027 en l'augmentant de 25 à 61 millions de francs et en mettant à disposition 39 experts permanents contre 6 actuellement.

En cas de refus de la hausse de notre contribution, notre participation à l'accord Schengen/Dublin deviendrait caduque et notre sécurité mise en danger en devenant une île au cœur du continent. Il est important de rappeler que nos policiers et garde-frontières consultent quotidiennement plus de 300'000 fois la base de données d'information Schengen qui référence les

individus recherchés par les services de police européen. L'accord de Schengen est ainsi devenu un pilier central de notre politique de sécurité notamment pour les cantons frontaliers.

Pour justifier leur refus, les opposants venus de la gauche pointent certains actes contraires aux droits fondamentaux commis par certains agents de Frontex. Ces actes condamnables ont cependant toujours été pris au sérieux tant par l'Agence que par le parlement européen qui a proposé des recommandations fermes quant au renforcement de certains

«En cas de refus de la hausse de notre contribution, notre participation à l'accord Schengen/Dublin deviendrait caduque et notre sécurité mise en danger.»

principes en matière de droits humains. Quarante observateurs dont deux Suisses sont par ailleurs d'ores et déjà prévus pour surveiller le travail de l'agence et devront documenter d'éventuelles atteintes aux droits fondamentaux.

Dans ce contexte, il est néanmoins important de rappeler que l'agence Frontex a sauvé 350'000 vies grâce à ses opérations en Méditerranée entre 2015 et 2020¹.

C'est enfin une erreur d'opposer la protection des frontières et les droits des migrants comme le font certains opposants. Le développement de l'agence Frontex n'est en rien contradictoire avec une politique d'accueil généreuse des pays européens comme l'illustre aujourd'hui l'accueil de plusieurs millions d'Ukrainiens. Ce sont d'ailleurs des agents de Frontex qui œuvrent en ce moment en Pologne pour assurer un accueil digne des personnes fuyant le conflit.

En matière de sécurité, les États ont toujours la politique de leur géographie. Dans le monde interconnecté qui est le nôtre, ce qui se passe aux frontières de la

Grèce, de l'Italie, de la Slovaquie ou de la Pologne nous concerne tout autant que ce qui se déroule à nos propres frontières nationales. C'est à un devoir de solidarité envers nos partenaires européens auquel nous sommes appelés le 15 mai prochain. En votant Oui, nous réaffirmerons ainsi notre ancrage européen et par une politique de sécurité crédible, notre attachement à la liberté d'y circuler.

Vincent Maitre, Conseiller national

**Ensemble
pour préserver
notre sécurité**

OUI

à Frontex

Votations du 15 mai

Liberté. Solidarité.
Responsabilité.

**Le Centre
Genève**

¹ Rapport Schuman sur l'Europe, l'état de l'Union 2021, Frontex et le corps européen des garde-frontières et de garde-côtes. Fondation Robert Schuman 2021.

Oui à la loi sur le cinéma

Lors de l'Assemblée des délégués du 3 mars 2022, Le Centre Genève a soutenu à l'unanimité des délégués présents le projet de Loi sur le cinéma. Les Jeunes du Centre Genève ont également plébiscité ce projet de loi, de même que Le Centre Suisse et toutes ses sections cantonales.

Le projet de loi fait suite à une modification d'une directive UE de fin 2018 qui étend aux plateformes audiovisuelles en ligne les règles applicables à l'audiovisuel télévisé. La Suisse, dont la législation était euro-compatible jusqu'à cette modification, doit se mettre à jour, notamment en reprenant deux normes européennes. La première consiste à demander aux plateformes d'inclure dans leurs catalogues une part d'œuvres européennes d'au moins 30% (art. 24a de la loi). Tous les pays de l'UE appliquent cette norme, souvent avec un seuil plus élevé. Diverses exceptions sont associées à cette obligation notamment une exemption de minimis qui exclut les petites plateformes, ou encore une exception pour les plateformes spécialisées ou qui ne diffusent qu'un seul cinéaste. La seconde consiste à obliger les plateformes à investir dans la production cinématographique suisse à concurrence 4% de leur chiffre d'affaire suisse (art. 24b-d de la Loi), une possibilité explicitement prévue par la directive et reprise par les principaux pays producteurs de films de l'UE.

La règle des 30% d'œuvres européennes prévue par la loi n'aura aucun impact sur les plateformes puisqu'elles l'appliquent déjà en vertu du droit communautaire. En revanche, la règle des 4% aura un impact important pour notre économie, puisqu'elle permettra d'éviter que les plateformes fournissent les trois zones linguistiques suisses exclusivement avec des œuvres produites en France, en Allemagne ou en Italie. La France, notamment, applique une obligation d'investissement d'environ 26%. Dans ce contexte, les plateformes

n'ont à présent aucun intérêt à investir en Suisse.

La production cinématographique contribue à l'économie locale. Les sociétés de production genevoises représentent un volume d'affaires annuel d'environ 30 millions de francs par an pour les seules œuvres à caractère culturel. Ce montant est en grande partie dépensé à Genève ou en Suisse romande. La plupart des sociétés de production sont actives à la fois dans la production culturelle et la production commerciale (films publicitaires). Or, une étude réalisée en 2018 par Fonction:Cinéma a révélé que la production commerciale est d'autant plus viable que les sociétés concernées sont également actives dans la production culturelle.

La production genevoise rencontre du succès. Citons le long-métrage «Olga», produit par la société genevoise Point Prod avec un budget de 3.2 millions, sélectionné pour représenter la Suisse aux Oscars et lauréat du meilleur film de fiction au Prix du cinéma suisse. Il y a aussi «Sacha», produit par la genevoise Rita Productions avec un budget de 5.8 millions, diffusé actuellement sur la chaîne ARTE. Ou encore «Bulle», produit par Intermezzo Films pour 5 millions et tourné à Bulle et Genève. De même «La Ligne», co-produit par la genevoise Bandita Films avec un budget de 5.5 millions, tourné en Valais et sélectionné pour la Berlinale 2022. S'agissant de la production télévisuelle, citons la série dramatique «Quartier des Banques» de Point Prod, en deux séries de six épisodes avec un budget par épisode de 900'000 francs, tournée à Genève.

Acteurs, décorateurs, maquilleurs, costumiers, restaurateurs, techniciens, artisans et autres métiers, location de lieux de tournage et souvent hôtels, travaux

de post-production : les budgets investis dans la production genevoise et romandes ont de nombreuses retombées directes pour l'économie locale. Leur effet de levier n'est pas négligeable puisque le secteur audiovisuel estime qu'un franc dépensé dans la production de films génère trois francs de PIB.

Les retombées ne s'arrêtent pas là. Le cinéma contribue à la promotion de notre pays, avec des répercussions positives pour le tourisme, notamment pour la région lémanique. Une campagne de promotion de la Suisse peut coûter des millions ; le cinéma fait connaître la Suisse à l'étranger sans coût additionnel. Il justifie enfin des filières de formation qui ouvrent des perspectives aux jeunes, notamment avec la HEAD à Genève et l'ECAL à Lausanne, dont la renommée dépasse nos frontières.

Christian Pauletto, membre de la présidence du Centre Genève



Oui à la loi sur la transplantation

De quoi s'agit-il ?

Le 15 mai 2022, la population votera sur la modification de la loi sur la transplantation. Cette loi entraîne un passage au principe du « consentement présumé » pour le don d'organes. Autrement dit : toute personne ne souhaitant pas faire don de ses organes après son décès devra désormais le signaler explicitement. Aujourd'hui, c'est le principe inverse qui prévaut : un don est possible uniquement en présence d'un consentement (par exemple avec une carte de donneur, des directives anticipées, etc.). La nouvelle loi a pour objectif d'augmenter le taux de dons en Suisse et de créer les conditions permettant aux personnes ayant besoin d'une transplantation d'attendre moins longtemps avant de recevoir un organe.

En 2021, 1434 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente pour un don d'organe. Chaque semaine, une à deux personnes décèdent en attendant un don d'organe. Le nouveau projet de loi peut corriger ce dysfonctionnement. Cela permet de sauver des vies. Rien ne change dans le processus strict et sûr du don d'organes. Les proches continuent à être impliqués. Si la volonté du défunt n'a pas été explicitement signalée, les proches décident toujours, dans le sens de la personne décédée.

Bien que 80% de la population suisse soient en faveur du don d'organes, trop peu de personnes consignent leur décision par écrit. Selon une enquête de l'Office fédéral de la statistique, 16,4% de la population¹ possèdent une carte de donneur, 36,9% ont fait part de leur volonté oralement à leurs proches. Cependant, selon les chiffres de Swisstransplant, Seuls 2% se sont inscrits dans le registre de donneurs. La volonté du défunt n'est généralement pas connue. Cela entraîne souvent le refus du don d'organes, bien que celui-ci aurait répondu au souhait de la personne décédée. C'est ce que nous entendons changer grâce à cette loi : au Royaume-Uni, en France et aux Pays-

Bas, le consentement présumé s'applique et grâce au passage à ce système, les gens sont plus nombreux à consigner leur volonté. Ainsi, aux Pays-Bas par exemple, 75% de la population adulte ont consigné leur volonté dans le registre national.

Pourquoi avons-nous besoin du consentement présumé pour le don d'organes ?

Une transplantation d'organe est toujours la dernière option thérapeutique. Cela signifie qu'on ne la prend en considération que lorsque rien d'autre ne fonctionne. En 2021, 1434 personnes se trouvaient sur la liste d'attente. 72 d'entre elles sont décédées en attendant un organe. Concrètement, il y a en Suisse trois fois plus de personnes sur la liste d'attente que d'organes disponibles. En moyenne, les personnes concernées attendent un cœur, un poumon ou un foie pendant environ un an. Le temps d'attente est d'environ trois ans pour un rein. Certaines personnes attendent même plus de sept ans. Ce long temps d'attente a souvent pour conséquence que l'état de santé des patients se dégrade tellement qu'ils se retrouvent presque en fin de vie, avant de recevoir l'organe qui leur sauve la vie. Ce long temps d'attente n'est pas uniquement problématique du point de vue médical, il génère également une peine et une douleur supplémentaires pour les patients ainsi que leur entourage.

Le consentement présumé combiné à une communication menée à l'échelle nationale peuvent contribuer à augmenter le taux de dons en Suisse. Car des personnes de tous les groupes d'âges ont besoin de dons d'organes. Des témoignages de personnes concernées montrent que cela peut toucher chacun de nous, que ce soit à la suite d'un accident ou d'une maladie imprévisible. Aujourd'hui, il y a six fois plus de chances d'avoir soi-même besoin d'une transplantation d'organe que de pouvoir

donner ses organes après le décès. Un don d'organes permet de sauver des vies et d'éviter de terribles coups du destin.

Comment fonctionne le consentement présumé ?

Le consentement présumé signifie que toutes les personnes ne souhaitant pas faire le don de leurs organes doivent consigner cette volonté. S'il existe une telle déclaration de volonté, aucun prélèvement d'organes ne sera effectué. En l'absence d'une telle opposition, il est demandé dans tous les cas aux proches s'ils savent que la personne décédée n'aurait pas souhaité faire don de ses organes. Dans cette situation, les proches peuvent refuser un don d'organes. En l'absence d'opposition et si aucun proche ne peut être contacté, les organes ne peuvent en aucun cas être prélevés.

Argumentaire du Centre Suisse

**Sauver des vies
en favorisant le
don d'organes**

OUI

à la loi sur la transplantation

Votations du 15 mai

Jeunes Centre
Centre de Genève

Le Centre
Genève

CO22 : faire réussir chacune et chacun

La formation est d'une importance capitale pour la Suisse et Genève. Elle est notre carburant pour une citoyenneté éclairée, l'autonomie de chaque individu ainsi qu'une économie prospère. Former chaque personne pour assurer la compréhension de notre monde, les enjeux de notre société. Amener chacun à une réflexion poussée et profonde.

Des éléments d'autant plus importants face à une dérive et une concurrence des réseaux sociaux, des fake-news ou encore de la télé-réalité amenant superficialité et pensée unique.

Dans notre pays, exemple de démocratie et donc de décision prise par le peuple, nous ne pouvons accepter de laisser une catégorie de jeunes n'atteignant pas les attentes fondamentales et manquer ainsi d'éléments essentiels à leur développement futur.

C'est pourtant exactement ce qui se passe actuellement au cycle d'orientation pour au moins 6% d'entre eux regroupés dans un regroupement de formation dont la Cour des comptes et le SRED ont démontré qu'ils ne s'en sortent pas avec le système actuel. Trois longues années dans ces conditions, à intégrer une culture de l'insuccès ne laissant que désespoir et frustration. Les élèves qui ont expérimenté cela, et j'en fréquente, peuvent le confirmer.

Une possibilité est enfin à notre portée : soutenir le PL 12974 sur le CO22.

Les avantages en sont nombreux :

- Assurer reconnaissance et espoir pour des élèves n'ayant pas encore acquis les niveaux nécessaires ;
- Un environnement de classe bien meilleur ;
- Une orientation retardée, de retour au Cycle d'orientation et non plus au primaire ;
- Une mixité sociale au sein des classes ;
- La valorisation des filières d'apprentissage ;
- La réduction des inégalités ;

C'est donc sous un jour nouveau et bien meilleur que nous pouvons envisager l'enseignement au cycle d'orientation aussi bien pour les élèves que pour les enseignants.

L'investissement en formation pour ces derniers et le renfort en personnel sont des conditions nécessaires et tout à fait assumé face à la progression qualitative attendue.

Vous pouvez aussi discuter avec d'anciens élèves ayant étudiés dans les cycles pilotes dit « hétérogènes » et constater qu'ils en gardent d'excellents souvenirs. Au point de se poser les questions : Pourquoi cela n'a pas été plus loin ? Pourquoi cela n'a pas été étendu ?

Quelques cantons et d'autres pays ont poussé la réflexion plus loin et ont adopté cette démarche de mixité avec des résultats probants. Si l'on prend comme référence les tests PISA, c'est évident.

Je me dois de rappeler que tous les groupes politiques, de même que les associations ou groupements concernés ont été consultés pendant deux ans. Que le travail effectué et son résultat ont été salué. Aucune critique émise pendant ce processus avant d'en faire un enjeu politique.

Comment cela va se dérouler ?

Les élèves auront accès au même contenu de cours au sein des classes. Il y aura deux niveaux d'exigences différents dans deux disciplines en 9ème et dans quatre en 10ème. C'est très intéressant car un élève pourra trouver dans le travail et l'accompagnement la motivation pour faire mieux et connaître précisément où se trouve l'objectif. Le déploiement du dispositif s'étalera sur trois ans en commençant par les 9ème année, l'effectif sera de 18 élèves par classe.

Une voie accélérée permet également de motiver les élèves ayant de la facilité pour un parcours en deux ans au lieu de trois et le dispositif sports-arts-études reste en fonction.

Quand le climat scolaire est bon c'est toute la classe, tout le bâtiment scolaire qui navigue en eau calme, dans le sens du courant et qui avance à bonne allure pour arriver vite et bien à bon port sans aucun iceberg à l'horizon. En cela l'expérience menée à Toulouse depuis 2017 est exemplaire dans sa volonté et dans ses résultats tout en démontrant le bienfondé de cette loi CO22.

Il ne faut plus rester dans cette même « soupe » qui renforce les dispositifs de transition comme FO18 en y envoyant des élèves n'ayant pas atteint les attentes fondamentales, ayant de surcroît appris l'insuccès et la mésestime de soi. N'abandonnons pas une partie de notre population scolaire. Ostraciser provoque des dégâts trop importants pour attendre 10 ans une prochaine réforme.

Nous sommes un parti conscient des enjeux de formation et d'orientation, résolument moderne dans son approche pédagogique et dans la compréhension d'une société qui change et donc d'une école qui doit accompagner l'élève et non pas le repousser dans des catégories ou des castes inférieures. L'assemblée des délégués l'a compris en soutenant très majoritairement ce projet de loi.

En conclusion : On ne demande à personne de jouer comme Federer mais le fréquenter, discuter et échanger avec lui, bénéficier de ses conseils et même de le regarder jouer vous rend forcément déjà meilleur. C'est cela la mixité.

Xavier Magnin, député suppléant

Guerre en Ukraine

Pour faire face aux conséquences dramatiques de la guerre en Ukraine, ces dernières semaines, Le Centre Genève a souhaité agir sur trois axes : l'aide humanitaire apportée à la population ukrainienne, l'accueil et la prise en charge des réfugiés et un soutien cantonal pour la classe moyenne et les personnes précaires touchées de plein fouet par l'inflation.

Notre parti a déposé un projet de loi accepté par le Grand Conseil pour une contribution humanitaire d'urgence de 5 millions en faveur des activités du CICR en Ukraine. Pour pouvoir apporter de l'aide sur le terrain, là où les besoins de la population ukrainienne sont les plus urgents, il est essentiel de s'appuyer sur des organisations qui comme le CICR ont à la fois l'expertise et la capacité d'agir en zone de guerre et de relever le défi logistique que cela représente.

L'accueil des réfugiés ukrainiens représente un défi considérable pour la Suisse et notre canton. Afin de pouvoir garantir la prise en charge adéquate d'une population composée essentiellement de femmes et d'enfants, une coordination efficace entre le Canton, les communes et les associations actives sur le terrain doit être mise en place rapidement. C'est pourquoi, Le Centre Genève a pris l'initiative de contacter les différents acteurs concernés par l'accueil des réfugiés en vue de constituer un groupe interpartis capable de faire remonter les informations du terrain et de proposer avec rapidité des textes parlementaires répondant à l'urgence sociale. Cette interface entre associations et politique permettra de gagner en réactivité et en efficacité. La solidarité exprimée par les Genevoises et les Genevois est magnifique et de nombreuses personnes sont prêtes à accueillir chez eux des réfugiés. Il faudra accompagner ces personnes



en les conseillant et le cas échéant en les soutenant afin que cette solution d'hébergement, largement préférable à celle des abris PC, puisse être pérenne. Par ailleurs, étant donné que le statut de protection S permet d'exercer une activité lucrative, notre Conseiller national Vincent Maître a interpellé le Conseil fédéral pour savoir quelles mesures étaient prévues pour favoriser l'intégration professionnelle des réfugiés ukrainiens et si un plan d'action existait en concertation avec les partenaires économiques.

Nous serons également particulièrement vigilant au risque non-négligeable de traite des êtres humains qui resurgit malheureusement dans ces conflits.

Concernant les préoccupations économiques, la flambée des prix des énergies fossiles et des matières premières, la réduction des exportations céréalières et plus généralement les effets des sanctions sur l'économie mondiale vont peser lourdement sur le budget des ménages alors même que l'inflation sévissait déjà avant l'invasion de l'Ukraine. Si nous pouvons et devons consentir à des sacrifices pour soutenir l'Ukraine, il est néanmoins nécessaire de répondre à

la problématique de la baisse du pouvoir d'achat de la classe moyenne et des personnes précaires. Il ne semble pas y avoir d'issue rapide à cette crise et les conséquences économiques doivent être supportables sur la durée.

Le Centre Genève a déposé en ce sens deux questions écrites au Conseil d'État.

La première vise notamment à savoir comment les SIG envisagent d'assurer l'approvisionnement énergétique du canton durant l'hiver 2022-23 et comment accélérer les investissements en matière d'énergie renouvelable.

La seconde pose la question de la souveraineté alimentaire pour faire face au risque de pénurie et d'augmentation massive des prix. En fonction de l'évolution de la situation, nous proposerons des mesures de soutien tels que la distribution de bons d'achat à la population sur le modèle de ce qui a été réalisé durant la pandémie et la suspension de la taxe sur les véhicules d'entreprise.

*Delphine Bachmann, Présidente
Jacques Blondin, Chef de groupe*

Comptes 2021 : du rouge au noir, merci Genève !



Le Centre a pris connaissance des comptes 2021 de l'État de Genève. Ces comptes présentent un excédent de 49 millions grâce à des revenus fiscaux records. Au regard du budget 2021 qui prévoyait un déficit de 847 millions, cet excellent résultat témoigne du dynamisme et de la résilience de l'économie genevoise.

Avec près d'un milliard de recettes supplémentaires, Genève a pu renouer avec les chiffres noirs. Le Centre s'en réjouit et relève en particulier l'augmentation de 538 millions des revenus liés à l'imposition des personnes morales. Ainsi, malgré la crise sanitaire, les entreprises ont su s'adapter pour maintenir leurs activités et demeurer performantes, notamment l'industrie d'exportation. Ces chiffres viennent illustrer les effets bénéfiques de la RFFA et l'intérêt de disposer d'un cadre fiscal attractif favorisant le dynamisme économique et la création de richesses. Les recettes extraordinaires de 287 millions liées aux impôts sur l'immobilier sont davantage conjoncturelles

puisque elles résultent de l'augmentation des transactions immobilières. Au total, cette augmentation considérable des recettes a permis à la fois de compenser l'augmentation des charges induite par les différents effets de la crise sanitaire, de réduire la dette du Canton et d'effectuer un remboursement anticipé pour la CPEG à hauteur de 150 millions.

Si les comptes 2021 sont bien sûr encourageants, Le Centre rappelle néanmoins que Genève demeure le Canton avec les charges de fonctionnement les plus importantes, de même que celui qui exploite déjà le plus son potentiel fiscal. Ainsi, les chiffres présentés aujourd'hui ne remettent nullement en question la nécessité d'entreprendre des réformes structurelles.

Genève est certes un canton riche, mais cette richesse doit être utilisée à bon escient par l'État. En réduisant des dépenses de fonctionnement excessives, qui ne se reflètent pas dans la qualité

des prestations délivrées à la population, nous serions en mesure de réaliser des excédents supplémentaires pour rembourser la dette et accroître notre capacité d'investissement en matière de transition énergétique ou d'infrastructures de mobilités vitales pour l'avenir de notre canton.

Par ailleurs, alors que la RFFA a prouvé son efficacité et que les recettes de l'État ont augmenté, la question se pose aujourd'hui de réduire la pression fiscale sur les personnes physiques. D'autant plus avec les conséquences économiques de la guerre en Ukraine et l'inflation qui va peser lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages. Face à ce constat, Le Centre considère qu'après les entreprises, c'est au tour de la classe moyenne et des familles de bénéficier d'allègements fiscaux.

*Delphine Bachmann et Jacques Blondin,
députés et membres de la commission
des finances*

Le Centre agit en matière d'agriculture, d'environnement et de patrimoine historique

Lors de sa session des 7 et 8 avril, le Grand Conseil a traité entre autres les points suivants :

Proposition de motion pour une consommation locale facilitée des produits du terroir (M 2519)

La présente motion invite le Conseil d'État à soutenir les acteurs et associatifs privés qui distribuent de manière prépondérante et directe les produits agricoles locaux aux consommateurs genevois.

Considérant le soutien du peuple genevois à la sécurité et à la souveraineté alimentaires tel qu'exprimé en 2017 et 2018 dans les urnes, Le Centre, par la voix de ses députées Delphine Bachmann, rapporteure de majorité, et Christina Meissner, autrice du texte, a rappelé la nécessité de garantir la promotion des produits du terroir mais surtout d'en faciliter l'accès à la consommation pour la population genevoise.

Malgré les initiatives déjà existantes saluées par le parti, les changements climatiques de même que le soutien à l'agriculture de proximité nous enjoignent d'améliorer notre autosuffisance alimentaire ainsi que d'encourager et de renforcer le lien privilégié entre producteurs et consommateurs avec la participation de l'État en tant que facilitateur sur le marché pour l'agriculture genevoise.

Le texte, soutenu par le Conseil d'État, a été adopté par 49 oui contre 34 non.

Proposition de motion pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique (M 2543)

La présente motion invite notamment le Conseil d'État « à initier la mise en place d'une plateforme internet ou à collaborer avec une telle plateforme existante afin de réunir des projets genevois, romands

ou nationaux, permettant [à la population] ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire ».

Le Centre, par la voix de sa députée Claude Bocquet, a salué une mesure concrète et incitative qui répond à l'urgence climatique tout en misant sur la participation volontaire de tout un chacun, privilégiant ainsi la responsabilité individuelle dans la réalisation d'un environnement sain.

Complémentaire à la réduction des émissions ou de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, le principe de compensation mis en place par les plateformes internet mentionnées dans le texte est tout aussi légitime et pertinent dans le cadre de nos engagements environnementaux en la matière.

Le texte a été adopté par 48 oui contre 41 non et 2 abstentions.

Proposition de motion : Microplastiques dans le Léman : stop pollution ! (M 2687)

La présente motion invite notamment le Conseil d'État à « mener des campagnes d'échantillonnage régulières normées dans le lac et les cours d'eau afin de préciser le niveau de la pollution aux microplastiques » ainsi qu'à « établir un plan de réduction des émissions de microplastiques [...] ».

Considérant les obligations constitutionnelles genevoises en matière de droit à un environnement sain et de promotion de la santé, Le Centre, par la voix de sa député Patricia Bidaux, a défendu un texte essentiel en vue de la préservation du lac Léman, dont on sait qu'il a un taux de pollution actuel semblable, en proportion, à celui des océans avec quelques 14 millions de débris plastiques.

La volonté de protéger la santé de la population genevoise, en plus de la faune et de la flore locales, rend ce texte

également urgent en raison de la présence révélée de divers métaux lourds dans les plastiques échoués sur les rives du lac, ce qui n'exclue pas un potentiel impact toxicologique et donc un risque sanitaire public conséquent pour notre canton. Le texte a été adopté à l'unanimité.

Proposition de motion pour la protection du Mur des Réformateurs (M 2572)

Faisant suite aux déprédations commises en juillet 2019 sur le Mur des Réformateurs, la présente motion invite le Conseil d'État « à envisager la possibilité de classer le Mur des Réformateurs [...] » en qualité de monument historique et « à intervenir auprès de la Ville de Genève » pour qu'il soit protégé « efficacement contre tout acte de vandalisme ou toute forme de dégradation ».

Considérant que le Mur des Réformateurs n'est pas reconnu officiellement comme un monument classé, Le Centre, par la voix de son député Sébastien Desfayes, a apporté son plein soutien à la préservation d'une œuvre historique et artistique novatrice digne d'intérêt patrimonial et à l'origine du style monumental qui gagnera par la suite plusieurs capitales dont Paris, Rome et Rio de Janeiro.

Mettant en garde contre l'intrusion persistante de considérations politiques et idéologiques dans le champ de l'histoire, le parti a surtout défendu le droit moral des artistes à voir leur œuvre durablement préservée et protégée, sans l'interférence d'un quelconque moralisme historicisant. Le texte a été adopté par 57 oui contre 30 non et 2 abstentions.

Claudio Marques, assistant parlementaire

Une consultation sur l'engagement des aînés au sein de la société et du parti

Le groupement 60+ va mener une enquête auprès des aînés du parti afin de mieux comprendre leur engagement et leur rôle dans la société d'aujourd'hui ainsi qu'au sein de notre parti. La présidente du groupement, Marie-Thérèse Engelberts, nous explique le sens de cette démarche.

Le groupement des 60+ souhaite entreprendre une consultation autour des questions intergénérationnelles. Quelles en sont les raisons ?

Aujourd'hui, beaucoup de personnes âgées occupent un rôle social important par leurs engagements associatifs, comme proche-aidant ou la garde d'enfants. A titre d'exemple, l'OFS notait récemment que 33% des enfants de 0 à 12 ans sont gardés régulièrement par leurs grands-parents. Nous souhaitons ainsi mieux comprendre le rôle social des aînés et leur apport à la société d'aujourd'hui.

De plus, notre groupement dans le cadre de ses activités a souhaité également entreprendre un dialogue avec la section des jeunes de notre parti pour réfléchir à certaines questions communes que constitue l'entrée de l'âge adulte pour les jeunes, et celui de la retraite pour les plus de soixante ans.

Le but est ainsi de pouvoir construire une analyse comparative entre ces deux moments de la vie et réfléchir ensemble à ces temps de basculement qui peuvent être envisagés à la fois comme une continuité mais aussi parfois comme une rupture.

En quoi consiste cette analyse comparative ?

Nous nous appuyons sur les travaux du professeur Levison de Montréal qui établit une comparaison avec la période de l'entrée dans la vie adulte et les questions d'indépendance avec celle de l'arrivée de l'âge de la retraite et les questions de dépendance.



Pour les personnes de plus de soixante ans, l'arrivée de la retraite est un moment qu'il s'agit d'investir avec de nouvelles relations qu'elles soient sociales, associatives voire familiales au détriment de nos anciennes relations professionnelles. A ce moment, nous entrons dans une nouvelle étape de la vie avec son lot d'incertitudes. Il s'agit d'une période déstabilisante générant du stress voire une prise de distance avec la société pouvant aller jusqu'à l'isolement. Par ailleurs, l'angoisse d'un risque de déclin physique qui approche peut générer des moments d'inconfort psychique importants.

Pour les plus jeunes entre 16 et 25 ans, l'entrée de la vie active comporte également son lot d'angoisse et de crainte de ne pas être à la hauteur de cette période de basculement entre le cocon de la vie familiale et celui de l'indépendance de la vie professionnelle. Les plus jeunes n'ont pas l'expérience des aînés, ils se sentent parfois moins en capacité de faire face à de possibles échecs. Néanmoins, ils peuvent

compter sur leur forme physique et leur énergie pour traverser cette période.

Ces deux périodes de la vie sont donc très intéressantes à mettre en comparaison.

Le but est aussi de pouvoir nourrir une réflexion politique sur ces questions et réfléchir à des thèmes concrets notamment en matière d'accompagnement social des personnes quel que soit leur âge.

Concrètement, comment va se dérouler cette consultation ?

Les membres de plus de soixante ans recevront un questionnaire prochainement dans lequel ils pourront aborder un certain nombre de sujets liés au rôle social des aînés (activités de proche-aidant, garde des petits-enfants, loisirs, etc.) et développer des points précis. Le but est d'avoir une large vision des défis auxquels est confrontée cette catégorie d'âge.

Le groupement 60+ procédera ensuite à une analyse des résultats en collaboration avec le groupement des jeunes du parti afin d'avoir également leur perspective sur cette thématique.

Après cette mise en commun et un travail analytique, nous formulerons des propositions aux élus du parti afin que notre parti soit en première ligne sur ce sujet à une année des élections cantonales 2023.

*Au nom du groupement 60+,
Marie-Thérèse Engelberts,
Robert Pattaroni, Odette Saez
et Mariana Paun.*

IMPRIMERIE

RIPARI Sàrl

**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch


NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32.54 - rovini@bluewin.ch


Barthélémy Roch
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch
F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch

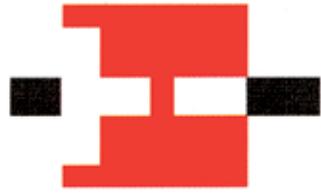
le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié  Qualité

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch


LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55
www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique


BOSSON
Combustibles SA

Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.


Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Soutenez Le Centre

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider Le Centre à porter ses
idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais
aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!